Demande d'autorisation
d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) [1] Jean-Patrick JACQUEMARD en qualité de vice-trésorier de l'association de parents d'élèves de Toulouges (APET)

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3e catégorie à [2] la rifle des écoles publiques de Toulouges se tenant à la salle polyvalente

du 08/02/2025 à 13 heures 00

au 08/02/2025 à 23 heures 30

Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 15/11/2024

signature

Arrêté du Maire

n° de l'arrêté 2024/230

Je soussigné(e) Nicolas BARTHE maire de Toulouges

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu [3]

Arrête :

M [1] Mr JACQUEMARD Jean-Patrick (Association APET)

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie

à [2] Salle Polyvalente

du 08/02/2025 à 13 heures 00

au 08/02/2025 à 23 heures 30

à l'occasion de [3] Rifle des Ecoles

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Toulouges 15/11/2024

Le Maire

Pour le Maire empêché, le 1er Adjoint

Laurent LOPEZ

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé